

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 27 avril 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/005/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation du règlement intérieur des équipements sportifs décentralisés des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation des règlements intérieurs des équipements sportifs décentralisés des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Les équipements sportifs décentralisés placés sous l'autorité de la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements sont mis à disposition des associations.

En conformité avec les dispositions légales, il est proposé d'approuver les documents, ci-annexés, destinés à régir le fonctionnement des équipements sportifs transférés pour la durée de la mandature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est approuvé le règlement intérieur des équipements sportifs décentralisés ci-annexé.

ARTICLE 2

Est approuvé le règlement intérieur du complexe sportif Padel Richard Miron ci-annexé.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité avec abstention du groupe

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Pour Marseille, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, la gauche, les écologistes et les citoyens rassemblés

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**